

À propos d'éducation patriotique [suite]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **46 (1917)**

Heft 10

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1038908>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

tate, le médecin se borne à assurer l'alimentation du sujet, en attendant qu'il plaise à son organisme de sortir de cette léthargie. Plus tard, peut-être, on expliquera ; pour le moment, enregistrons.

Alphonse WICHT.

A propos d'Education patriotique

(Suite)

Le patriotisme-vertu.

L'amour de la patrie commence par être un sentiment. Tant qu'il demeure à l'état sentimental, il n'est encore qu'une émotion, une louable « passion », un état passif, un état que l'on subit. Mais le pays demande des actes, des actes réfléchis et voulus : payer sa quote-part d'impôts, voter honnêtement, se soumettre à la loi, promouvoir le bien public en payant de sa personne, défendre le sol national au prix de ses biens, de son sang, de sa vie, actes qui ne vont pas sans efforts, sans sacrifices, sans déchirements. Le patriotisme est, dans l'âme du citoyen, une disposition impérieusement active ; le sentiment s'est doublé alors d'une volonté, c'est une vertu.

Les actes patriotiques, manifestations du patriotisme-vertu, sont réfléchis. Quand il s'agit de remplir honnêtement la feuille d'évaluation de l'impôt, d'élire un fonctionnaire communal, un député, de remettre à l'intendance militaire un cheval dont on a besoin pour les labours, de quitter un commerce en pleine prospérité, de fermer boutique pour endosser l'uniforme et partir, c'est la conscience réfléchie qui parle, et non le sentiment. Le sentiment n'est pas toujours de l'avis de la conscience ; c'est cependant l'avis de la conscience qui doit prévaloir. Pour être moins chaud, plus modeste que le patriotisme-sentiment, le patriotisme-vertu n'en est pas moins du patriotisme, le seul sur lequel la patrie puisse compter. Au reste l'amour vrai, dit-on, c'est vouloir du bien, le vouloir effectivement, efficacement, d'une volonté qui se traduit en actes, au besoin au prix d'une souffrance.

La nature de l'homme exige qu'il se groupe en communauté. Mais cette nature est raisonnable. L'homme n'entre pas dans le groupement humain, comme l'abeille dans la ruche ou la fourmi dans la fourmilière, sous l'empire de tendances instinctives ; son intégration dans l'organisme de la société, de la patrie, s'opère par consentement et libre

volonté. Il lui est loisible d'en contrecarrer le jeu ; il lui est loisible de commettre des fautes sociales, des fautes patriotiques. Et certes, les occasions ni les tentations ne manquent, où la volonté est tirillée entre l'intérêt personnel et l'intérêt commun. Si la volonté résiste, si, dans les cas où le bien de la communauté doit l'emporter, la volonté acquiesce au devoir, non pas une fois, mais habituellement, le patriotisme rentre pleinement dans la définition des vertus morales.

Voilà fixé le but dernier de notre éducation patriotique : le patriotisme élevé au rang de vertu morale, de vertu chrétienne. Il faut y réussir, car il ne suffit pas que le jeune homme, à 20 ans, préfère son pays aux autres, mais il faut qu'il le serve en conséquence. Il faut y réussir auprès de la masse des citoyens, et non seulement auprès d'une élite, car, dans notre démocratie, le bien public et national est confié non à une élite, mais à la masse des citoyens.

Il faut que chaque citoyen de notre république chrétienne soit profondément convaincu que, dans les choses où elle a droit, la volonté commune doit prévaloir sur la volonté individuelle ; elle doit prévaloir non par convenance, ni sous la pression de la sanction administrative ou pénale, mais parce que la conscience commande, parce qu'il y a *péché* à ne pas obéir, parce qu'il y va du salut. Les connaissances civiques ne serviront qu'à mieux tourner la loi pour éviter la pénalité, tant que, derrière l'intelligence qui comprend, on n'a pas atteint la volonté qui commande. Et la volonté elle-même n'est assez forte pour imposer sa décision efficacement, dans certaines tentations — secrètes — si attirantes et irrésistibles qu'elles dépassent les forces humaines, que sous l'effroi de la damnation, que sous la menace de devoir réparer, que sous l'impérieuse obligation de réaliser sa vie éternelle. Le patriotisme dépasse le simple civisme pour entrer pleinement dans le christianisme. Notre éducation scolaire ici aboutit à une formation religieuse.

En tête de notre conception de l'éducation patriotique, nous inscrirons donc ce principe : le premier, l'essentiel fondement de notre éducation nationale est la religion ; pour nous, catholiques, la religion catholique. L'Église catholique, dans ses prêtres, dans ses évêques, dans sa doctrine, dans sa morale, dans ses rites, nous la considérons comme un indispensable facteur de la formation de notre jeunesse à ses droits et à ses devoirs de citoyens suisses.

Aussi bien n'accepterons-nous d'éducation nationale que pour autant que la religion, que notre religion puisse être placée à la base de notre enseignement patriotique. Si le

patriotisme est une vertu morale, elle relève de l'éducation du caractère, de la volonté. Or, nous prétendons que l'éducation morale n'est solide, n'est même possible que s'il nous est permis de l'asseoir sur le fondement de la formation religieuse.

Quelqu'un dira-t-il : Chrétien et prêtre, vous dirigez les yeux de vos fidèles vers le ciel. Le ciel est pour vous l'unique patrie. Vous êtes mal venu de vouloir éduquer nos jeunes citoyens à la prospérité de la patrie terrestre. N'est-ce pas le détachement de cette terre que vous prêchez ? l'indifférence au commerce et à l'industrie, à la richesse ? la modestie, l'effacement, donc l'abstention des charges publiques ? Singulier maître de civisme !

Le libéralisme en effet tend à insinuer que le prêtre doit rester dans la sacristie et la religion dans l'église ; le souci de la chose publique incombe au pouvoir laïque.

Certes, la fin de l'homme est le ciel ; à ce titre le ciel est la vraie patrie. Mais le ciel se gagne. Pour arriver au terme céleste, il est des fins intermédiaires à accomplir ; parmi ces fins intermédiaires, nous plaçons en bon rang le bien de la patrie. Le ciel se gagne sur la terre, — dans ce coin de terre particulier où la Providence a placé tel « individu », à un moment donné de l'évolution historique du pays, au milieu de tels de ses concitoyens et moyennant des devoirs sociaux et civiques très précis à remplir. Quelle singulière action le patriotisme n'exerce-t-il pas sur cet homme, quand sa conscience chrétienne ne se lasse de lui répéter : Tu joues le salut de ton âme, l'enfer ou le bonheur éternels, sur ton service militaire, sur le paiement de ton impôt, sur la rectitude de ta conduite politique, sur l'accomplissement de tes obligations de fonctionnaire, de magistrat, de député, ou simplement de citoyen habile à voter. La plus forte emprise personnelle, et la plus intime, et la plus irrésistible est alors mise au service de la cause nationale. Il est des embusqués en temps de guerre ; il en est aussi en temps de paix. Le pouvoir civil ne les déniche pas toujours ; il les protège parfois ; la religion vient les troubler dans leur quiétude et leur dire : « Le jugement de Dieu sait débusquer les embusqués ; ils répondront personnellement devant le Souverain Juge d'avoir failli à leur devoir civique. »

Tout catholique se sent religieusement responsable de sa conduite civique devant sa conscience, devant son confesseur, devant Dieu. Le catéchisme lui apprend à s'examiner sur ce point. Quiconque aspire, parmi les chrétiens, à faire son salut n'évite pas seulement le mal strictement défini,

mais il tend encore à pratiquer le bien, à se constituer par l'effort et le renoncement quotidiens ce trésor de mérites que la rouille ne ronge pas ni les voleurs ne dérobent. Or, on ne saurait trop le répéter en notre siècle d'égoïsme et d'individualisme où la piété elle-même se ressent de cette aberration, que la vertu est d'autant plus haute, plus méritoire, qu'elle s'étend au bien d'une communauté plus large, qu'elle implique quelque renoncement personnel pour embrasser de plus compréhensifs intérêts ¹.

Grâce à l'intervention des motifs religieux, les raisons d'honneur, de convenance ou de raison dont on appuie abstraitement l'accomplissement du devoir civique et social se transforment en obligations personnelles et concrètes, valables en conscience et dans la conscience, de penser, de sentir et d'agir conformément au bien de la nation, d'en accepter l'histoire et les traditions pour le passé, l'organisation politique pour le présent, les progrès et les aspirations légitimes pour l'avenir, de rendre à César ce qui est à César, pour autant que rien ne l'entrave par ailleurs de rendre à Dieu ce qui est à Dieu.

On peut aller plus loin. Lorsque le chef du pouvoir a décrété la guerre juste, tous les intérêts cèdent devant l'intérêt général ; l'industrie, le commerce, les arts, les sciences, les fortunes particulières, les affections familiales, l'attachement à l'existence, rien ne prévaut plus devant la nécessité de la mobilisation de la bataille et de la mort sur les frontières. Les droits de l'Etat passent cependant après les droits de la famille, après même les droits des individus ; car l'Etat ne s'est organisé que pour les sauvegarder et les défendre. Mais ce n'est pas l'Etat qui commande en somme de livrer et les biens et les vies. C'est la justice et le droit qui ont été violés ; la justice et le droit ne sont pas des abstractions ; ils se réalisent en Dieu ². En partant pour la guerre juste, c'est moins au chef militaire qu'à Dieu que le soldat obéit ; en mourant pour sauver ses frères, pour protéger les foyers

¹ *Ideo quanto magis aliqua virtus pertinet ad bonum multitudinis, tanto melior est.* (2^a, 2^{ae}, q. 141 a. 8.)

² « La patrie n'est pas qu'une agglomération d'individus ou de familles habitant le même sol, échangeant entre elles des relations plus ou moins étroites de voisinage ou d'affaires, remémorant les mêmes souvenirs, heureux ou pénibles : non, elle est une association d'âmes, au service d'une organisation sociale qu'il faut à tout prix, fût-ce au prix de son sang, sauvegarder et défendre, sous la direction de celui ou de ceux qui président à ses destinées.

Et c'est parce qu'ils ont une même âme que les compatriotes vivent, par leurs traditions, d'une même vie dans le passé ; par leurs communes

et les autels de la patrie, c'est à Dieu, source suprême de la justice et du droit, qu'il offre sa vie. Or, on ne sert pas seulement sa patrie en mourant, mais aussi en vivant pour elle, ce qui, à la longue, est aussi méritoire. La morale catholique ne rappelle-t-elle pas au magistrat intègre qui a dévoué une vie entière, en temps de paix, à la cause de la justice, de l'ordre, du progrès matériel et moral de son peuple, qu'il a bien mérité de son Dieu, principe de toute justice, de tout bien et de tout progrès. Ce qu'elle dit au magistrat, ne le dit-elle pas, toute proportion gardée, à quiconque détient, dans notre démocratie républicaine, une part de la souveraineté nationale. Le patriotisme, en affirmant que l'organisme politique ne peut subsister et progresser que par le droit, la justice, l'ordre et la vérité, affirme son caractère religieux. Aussi bien, notre éducation nationale ne peut pas plus se passer de Dieu qu'elle ne peut se passer de la notion de droit, de justice, d'ordre et de vérité ¹.

aspirations et leurs communes espérances, d'un même prolongement de vie dans l'avenir.

Le patriotisme, principe interne d'unité et d'ordre, liaison organique des membres d'une même patrie, était regardé par l'élite des penseurs de la Grèce et de la Rome antiques comme la plus haute des vertus naturelles. Aristote, le prince des philosophes païens, estimait que le désintéressement au service de la cité, c'est-à-dire de l'Etat, est l'idéal terrestre par excellence.

La religion du Christ fait du patriotisme une loi : il n'y a point de parfait chrétien qui ne soit un parfait patriote.

Elle surélève l'idéal de la raison païenne et le précise, en faisant voir qu'il ne se réalise que dans l'Absolu. »

Cardinal Mercier, *Patriotisme et Endurance*.

¹ « Les intérêts de famille, de classe, de parti, la vie corporelle de l'individu sont, dans l'échelle des valeurs, au-dessous de l'idéal patriotique, parce que cet idéal, c'est le droit, qui est absolu. Ou encore, cet idéal, c'est la reconnaissance publique du droit appliqué à la nation, l'honneur national.

Or, il n'y a d'absolu, dans la réalité, que Dieu.

Dieu seul domine, par sa sainteté et par la souveraineté de son empire, tous les intérêts et toutes les volontés.

Affirmer la nécessité absolue de tout subordonner au droit, à la justice, à l'ordre, à la vérité, c'est donc implicitement affirmer Dieu.

Et quand nos humbles soldats, à qui nous faisons compliment de leur héroïsme, nous répondaient avec simplicité : « Nous n'avons fait que notre devoir », « l'honneur l'exige », ils exprimaient à leur façon le caractère religieux de leur patriotisme.

Qui ne sent que le patriotisme est « sacré » et qu'une atteinte à la dignité nationale est une sorte de profanation sacrilège ?

Cardinal Mercier, *Patriotisme et Endurance*.

Aimez votre prochain ! C'est l'enseignement de Jésus. Mais il est des degrés dans cet amour, qui vont du prochain le plus proche au plus lointain, de la justice impérieuse à la charité recommandable. Aimez d'abord vos parents, vos voisins, vos concitoyens en prédilection sur les autres. Les devoirs se hiérarchisent ; ceux qui touchent à la patrie se placent immédiatement au-dessous de ceux qui regardent les parents. Certes l'amour de l'humanité est un sentiment louable ; mais il commence par les hommes de la patrie, car cet amour relève de la justice légale et sociale, qui passe avant la charité.

Le genre humain est un. Cette unité, dont Dieu est le principe, le lien et le terme, est la source de nos devoirs de charité et de fraternité à l'égard de tous les hommes. Mais si le genre humain est un, s'ensuit-il qu'il doit être uniforme ? Chaque nation a son individualité, son caractère particulier, son rôle propre dans le perfectionnement de l'humanité entière. Aussi bien ne rend-on jamais mieux service à la cause de l'humanité qu'en aimant et servant une patrie¹.

Billet de l'instituteur

Il n'y a pas un instituteur, a dit un pédagogue, qui ne parle trois fois trop et pas une institutrice qui ne parle dix fois autant.

Cette affirmation, qui a tout l'air d'une boutade, contient cependant une bonne part de vérité. Interrogeons-nous sincèrement et nous reconnâtrons sans fausse honte que nous avons le verbe trop prolix. Oui, nous parlons trop, nous délayons à satiété notre enseignement, nous noyons le savoir dans un flot de paroles qui tintent plus ou moins harmonieusement aux oreilles de nos élèves mais qui n'ont, le plus souvent, que très peu d'écho dans leur esprit.

¹ Nous ne rendrons de même jamais mieux service à la nation suisse qu'en gardant nos particularités régionales. Gottfried Keller, un Suisse authentique, se félicitait, en 1860, « qu'il n'y ait pas une seule espèce de Suisses, mais qu'il y ait des Zuricois et des Bernois, des Unterwaldiens et des Neuchâtelois, des Grisons et des Bâlois, et même deux espèces de Bâlois, qu'il y ait une histoire d'Appenzell et une histoire de Genève » ; il priait Dieu de conserver à la Suisse « cette diversité dans l'unité ». Gardons-nous donc des idéologies qui, sous prétexte d'« esprit suisse » uniforme, tendent à niveler nos caractères, à neutraliser nos traditions, à appauvrir notre patrie des richesses et des forces originales jaillies du terroir natal.